



# WebTV-Festival

FESTIVAL INTERNATIONAL DE TÉLÉVISION SUR INTERNET

21.22.23 mars 2012 - La Rochelle



LE MARCHÉ  
PROFESSIONNEL  
INTERNATIONAL  
DÉDIÉ AUX  
WEB TÉLÉVISIONS

## Règlement WebTV-Festival 2012

### Sommaire

#### Préambule

Objet du Festival

Un Festival Professionnel et Grand Public

Un Marché pour tous les acteurs du web

#### Art.1 - Inscription des œuvres

- 1.1 Conditions de participation
- 1.2 Frais d'inscription
- 1.3 Dossier de candidature

#### Art.2 - Présélection des œuvres

- 2.1 Sélection des œuvres
- 2.2 Annonce de sélection et promotion des œuvres
- 2.3 Envoi des copies de diffusion
- 2.4 Remarques

#### Art.3 - Prix

- 3.1 Jury et Prix Professionnels
- 3.2 Prix des Internauts

#### Art.4 - Diffusion des programmes

#### Art.5 - Clauses finales

# Préambule

## Objet du Festival

Le Festival International de télévision sur Internet - WebTV-Festival, a pour vocation d'accompagner et de valoriser, à un niveau international, les œuvres audiovisuelles francophones conçues et réalisées exclusivement pour une diffusion sur le Web.

Il doit participer à la promotion de la créativité des auteurs, réalisateurs, producteurs et nouveaux diffuseurs, répondant ainsi à plusieurs besoins :

- Mettre en valeur la richesse et la diversité de la création et des productions de contenus sur le Web,
- Présenter le meilleur de la production des web-programmes diffusés pendant l'année écoulée,
- Promouvoir des programmes inédits proposés par les auteurs, producteurs, journalistes et diffuseurs d'Internet francophones,
- Médiatiser l'ensemble de la création par le biais de focus sur les auteurs, les réalisateurs et les producteurs de ce nouveau média,
- Créer un lieu convivial de rencontres et d'échanges réunissant l'ensemble des professionnels de la filière audiovisuelle présents, avec le grand public.

Le Festival a innové en mettant en place dès 2010, en complément du Jury professionnel, un système de vote du public dans l'attribution des prix.

## Un Festival professionnel et grand public

Tous les films seront diffusés sur une cinquantaine d'ordinateurs à disposition dans l'enceinte du Festival, et l'accès sera ouvert aux professionnels et au grand public, dans la limite des places disponibles.

Les ordinateurs permettront aux participants de visionner et de voter à tout moment pour l'ensemble des œuvres en sélection dans les différentes catégories.

Des espaces seront, quant à eux, privatisés et mis à la disposition des professionnels accrédités et des partenaires du Festival.

Des ateliers entre les professionnels de l'internet et les écoles de formation à l'image seront eux aussi organisés.

Enfin, le Festival se veut interactif en incluant le vote du public dans la remise des prix.

## Un marché professionnel dédié à tous les acteurs du Web :

Pour la première fois, le WebTV-Festival ouvre un marché professionnel. Toute entreprise liée aux Web-télévisions peut être exposant et louer un stand (cf offres de stand sur le site internet, rubrique « devenir exposant »).

Les exposants ont droit à des accréditations qui leur permettent d'avoir accès au marché mais aussi au WebTV-Festival dans sa globalité.

Ce marché professionnel proposera des espaces de rencontres et des lieux d'exposition pour tous les acteurs du Web, de la télévision connectée et du cross-media (prestataires, fabricants, producteurs, éditeurs et diffuseurs...).

# Articles

## Art. 1 - Inscription des œuvres

### 1.1 Conditions d'inscription d'une œuvre

- ✓ Toute personne morale ou physique peut inscrire un programme dont elle possède les droits.
- ✓ Un maximum de 5 films pourra être inscrit par société (personne morale) ou par personne physique sauf exception dans le cadre d'un partenariat.
- ✓ La durée conseillée des programmes inscrits varie de 1' à 12', avec une durée maximale de 26'.
- ✓ Peut être inscrit tout programme de qualité technique ou sonore professionnelle.
- ✓ Seuls les programmes de langue française pourront être proposés ; aucun film tourné en langue étrangère, même sous-titré, ne pourra être retenu.
- ✓ Le festival se réserve le droit de refuser un programme qu'il jugerait indiffusable auprès d'un large public pour des raisons morales ou de qualité technique, auquel cas les frais de participation seront intégralement remboursés.

### 1.2 Frais d'inscription

- 100 euros H.T. pour 1 programme inscrit (119,60 € TTC)
- 180 euros H.T. pour 2 programmes inscrits (215,58 € TTC)
- 240 euros H.T. pour 3 programmes inscrits (287,04 € TTC)
- 280 euros H.T. pour 4 programmes inscrits (334,88 € TTC)
- 300 euros H.T. pour 5 programmes inscrits (358,80 € TTC)

**Chaque inscription donne droit à une accréditation offerte. Le règlement devra se faire dans sa totalité incluant la TVA (même pour les personnes et sociétés étrangères) cf le bulletin officiel des impôts en annexe.**

Les inscriptions et accréditations du Festival donnent aussi accès au WebTV-Marché.

## Dossier de candidature

### Éléments à envoyer pour l'inscription d'une œuvre :

- Le formulaire d'inscription fourni par le festival. Tous les programmes inscrits devront figurer sur des formulaires indépendants, soit 1 exemplaire par programme.
- Pour un programme linéaire, nous fournir le fichier en format 16/9° d'excellente qualité, sur DVD, qui sera ensuite compressé afin d'être mis en ligne sur le serveur pour exploitation. Vous pouvez aussi faire un envoi par FTP : serveur <ftp://mativi.fr>, login : depot, mot de passe : depotivi
- Pour un programme interactif, nous fournir le lien où celui-ci est visible.
- Si plusieurs programmes sont inscrits par une même personne morale ou physique, il est impératif de ne fournir qu'un seul programme par DVD.
- Le règlement se fera par chèque à l'ordre de *Net Media Com*, ou par virement au Crédit Mutuel La Rochelle Sud (cf. le formulaire d'inscription sur le site internet).
- Aucun dossier incomplet ne sera examiné.

## Art. 2 - Présélection des œuvres

### 2.1 Sélection des œuvres

Un comité de sélection, composé de professionnels des différents métiers liés au Festival et constitué pour l'occasion, déterminera une sélection des meilleurs films par catégorie, constituant ainsi la Sélection Officielle du Festival.

Des avant-premières de programmes inédits seront également organisées.

### 2.2 Annonce de la sélection et promotion des œuvres

La Sélection Officielle sera communiquée au plus tard **le 9 mars 2012**.

Les inscrivants seront avertis par mail de la sélection de leurs œuvres.

Dès l'annonce de la sélection, un dossier complet de présentation de l'œuvre devra être envoyé par mail.

Ces informations seront destinées à la promotion des œuvres et à l'élaboration du catalogue en ligne.

### 2.3 Envoi des copies de diffusion

Date limite d'envoi des copies de diffusion : **le 11 mars 2012**.

Dès l'annonce de la sélection de son œuvre, l'éditeur ou diffuseur devra vérifier que la copie de l'œuvre envoyée précédemment est bien conforme aux attentes de l'organisateur pour sa diffusion.

Adresse d'envoi:

**Netmediacom** - WebTV-Festival

BP 63054

17031 La Rochelle Cedex 1 - FRANCE

Les frais d'envoi des copies, y compris celles expédiées depuis l'étranger, sont à la charge exclusive de l'expéditeur qui veille à ce que les copies parviennent au Festival sans frais, notamment de transit ou de douane.

### 2.4 Remarques

Une fois sélectionnée, une œuvre ne pourra être retirée de la programmation.

Tout programme proposé et retenu en sélection figurera dans le catalogue général en ligne du Festival.

## Art.3 – Les Prix

Chacune des œuvres retenues en Sélection Officielle dans les différentes catégories pourra bénéficier d'un double prix : celui du Jury professionnel et celui des Internautes du Grand Public

### 3.1 Jury Professionnel

Le Jury Officiel sera composé de professionnels reconnus du Web et de l'audiovisuel.

Le Jury statuera à la majorité simple et décernera les prix suivants :

- *Prix de la Web-fiction*
- *Prix du Web-documentaire*
- *Prix du Web-actualité/magazine*
- *Prix du Web-politique*
- *Prix du Web-institutionnel*
- *Prix de la Web-animation*
- *Prix de la Web-aventure/tourisme*
- *Prix du Web-humour*
- *Prix du Web-interactif*
- *Prix de la Web-pub (nouvelle catégorie 2012)*

Ainsi qu'un Coup de Cœur du Jury et un **Grand Prix du Festival**, toutes catégories confondues.

**NB :** dans le cas où l'un des membres du Jury Professionnel aurait un lien direct ou indirect avec l'une des œuvres en Sélection Officielle, celui-ci ne pourrait pas prendre part au vote concernant cette œuvre. Les choix des différents jurys ne peuvent donner lieu à recours.

### 3.2 Prix des Internautes

Le WebTV-Festival a innové en 2010 en proposant au public de voter pour le programme de son choix dans chacune des catégories représentées. Les internautes pourront donc à nouveau voter via le site Internet du Festival.

**Nouveauté en 2012 :** tous les programmes reçus seront soumis au vote du public.

Le public décernera les prix suivants :

- *Prix de la Web-fiction*
- *Prix du Web-documentaire*
- *Prix du Web-actualité/magazine*
- *Prix du Web-politique*
- *Prix du Web-institutionnel*
- *Prix de la Web-animation*
- *Prix de la Web-aventure/tourisme*
- *Prix du Web-humour*
- *Prix du Web-interactif*
- *Prix de la Web-pub (nouvelle catégorie 2012)*

Enfin il décernera aussi un **Coup de Cœur et un Grand Prix des Internautes** sur l'ensemble des catégories représentées.

Tous les prix seront dévoilés et remis lors de la soirée de clôture du Festival.

## Art.4 – Diffusion des programmes

La diffusion des programmes se fera sur le site du WebTV-Festival d'une part et d'autre part sur ordinateurs dans des espaces accessibles à tous, professionnels accrédités et public muni du *Pass-festival*, (dans la limite des places disponibles).

## Art.5 – Clause finale

Afin d'assurer la promotion du Festival et des œuvres présentées, en prenant connaissance du présent règlement, les participants donnent droit au Festival d'utiliser, à titre gracieux, leur œuvre afin d'être présentée aux médias.

La direction du Festival et du Marché se réserve le droit de statuer sur les points qui n'auraient pas été envisagés dans le présent règlement.